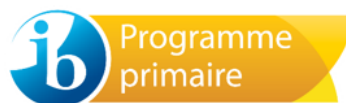




Politique d'intégrité intellectuelle



Date de rédaction : juillet 2025

INTRODUCTION

L'intégrité intellectuelle est une valeur fondamentale de notre établissement et constitue un pilier essentiel de l'apprentissage authentique, éthique et responsable. Dans le cadre de notre engagement envers l'excellence académique et dans notre démarche d'intégration au programme du Baccalauréat International (IB), cette politique vise à définir clairement les attentes, les scolaire : élèves, enseignants, direction et parents.

responsabilités et les procédures liées à l'honnêteté intellectuelle pour l'ensemble de la communauté

Nous reconnaissons que le développement de pratiques académiques honnêtes ne se fait pas uniquement par la sanction, mais surtout par l'éducation, la prévention et l'accompagnement. Cette politique s'inscrit donc dans une approche pédagogique, évolutive et inclusive, en cohérence avec les principes du profil de l'apprenant de l'IB, notamment l'intégrité, la réflexion et le respect.

1. DÉFINITIONS CLÉS

Définition de l'intégrité intellectuelle (IB)

L'intégrité intellectuelle signifie :

- Reconnaître et respecter le travail et les idées d'autrui.
- Adopter des pratiques honnêtes dans toutes les formes de travail académique.
- Citer les sources de manière appropriée, quel que soit le support utilisé (livres, sites web, vidéos, conférences, etc.).
- S'interdire le plagiat, la falsification de données ou l'utilisation de travaux d'autres personnes.

Les élèves doivent comprendre que l'intégrité intellectuelle concerne toutes les disciplines (langues, sciences humaines, sciences, arts, mathématiques) et tous les types de travaux (devoirs, examens, présentations, projets personnels, essais, monographies, épreuves internes).

L'IB définit la mauvaise conduite des élèves comme : (Politique d'intégrité intellectuelle de l'IB p.4)

(<https://www.ibo.org/globalassets/new-structure/programmes/shared-resources/pdfs/academic-integrity-policy-fr.pdf>)

« L'IB définit la mauvaise conduite des élèves comme un comportement délibéré ou fortuit susceptible de procurer un avantage déloyal à l'élève qui l'adopte ou à toute autre personne dans une ou plusieurs composantes d'évaluation. Un comportement susceptible de porter préjudice à un ou une autre élève est également considéré comme une mauvaise conduite. Cela s'entend aussi de tout acte susceptible de menacer l'intégrité des examens et des évaluations de l'IB pouvant se produire avant, pendant ou après le déroulement de l'évaluation ou de l'examen, que ce soit

sur papier ou sur ordinateur. Cela inclut le comportement de l'élève au sein et hors de l'établissement, et en ligne... »

- Le plagiat : est défini comme l'utilisation, totale ou partielle, d'un travail d'autrui sans le citer correctement ou sans en attribuer la paternité. Cela inclut l'utilisation de phrases, de paragraphes, d'idées, de résultats de recherches ou de tout autre élément issu du travail d'un autre auteur, sans mentionner la source de manière appropriée.
- La collusion : est définie comme le fait pour deux élèves ou plus de collaborer de manière inappropriée sur un travail individuel évalué, dans le but d'en tirer un avantage indu. Cela peut inclure le partage non autorisé de documents, de réponses, d'idées ou de résultats de recherches, dans le but de présenter un travail qui ne reflète pas les efforts et les compétences de chaque élève de manière individuelle.

Distinction entre collaboration légitime et collusion

- Collaboration légitime :
 - La collaboration entre élèves est autorisée et même encouragée dans le cadre de certaines tâches ou activités d'apprentissage spécifiques.
 - Les élèves peuvent partager des idées, discuter de leurs réflexions et s'entraider dans la compréhension des concepts, sous la supervision de l'enseignant.
 - Cette forme de collaboration permet de développer des compétences de communication, de pensée critique et de travail en équipe.
 - Cependant, les élèves doivent toujours s'assurer que le travail final qu'ils soumettent reflète leurs propres efforts et leurs propres apprentissages.
- Collusion :
 - La collusion se produit lorsque deux élèves ou plus collaborent de manière inappropriée sur un travail individuel évalué.

- Cela inclut le partage non autorisé de documents, de réponses, d'idées ou de résultats de recherches, dans le but de présenter un travail qui ne reflète pas les efforts et les compétences de chaque élève de manière individuelle.
 - La collusion est considérée comme une forme de mauvaise conduite par l'IB, car elle compromet l'évaluation équitable des connaissances et des compétences de chaque élève.
 - La collusion est strictement interdite dans tous les travaux évalués par l'IB et peut entraîner de sérieuses sanctions.
- La reproduction d'un travail : se définit comme le fait de présenter, en tout ou en partie, un travail précédemment soumis par soi-même ou par un autre élève, sans en faire explicitement mention.

Conflit d'intérêts

Un conflit d'intérêt se produit lorsqu'une personne est placée dans une situation où ses intérêts personnels ou financiers pourraient influencer objectivité, jugement ou prise de décision. Il est important de divulguer tout conflit d'intérêt potentiel afin de préserver l'intégrité intellectuelle de notre communauté.

2. Objectifs de notre politique

- Former les élèves dès la maternelle à reconnaître l'importance de l'intégrité intellectuelle. ➤ Renforcer une culture de responsabilité, de respect et d'honnêteté intellectuelle dans tous les programmes (PP, PEI, DP).
- Guider les enseignants dans la mise en œuvre d'une pédagogie qui valorise l'originalité, la réflexion personnelle et la reconnaissance des sources.
- Assurer l'équité dans l'évaluation et garantir la validité des résultats obtenus.
- Préparer les élèves aux standards internationaux des études supérieures et de la vie professionnelle.

3. Rôles et responsabilités détaillés

□ **L'école/ la direction/ les coordinateurs IB** - Diffuser cette politique auprès de tous les membres de la communauté scolaire.

- Former et soutenir les enseignants dans l'enseignement des bonnes pratiques.

- Mettre en place des systèmes pour détecter et prévenir les infractions (ex : logiciels antiplagiat).
- Veiller à ce que les ressources soient accessibles (guides de citation, conventions académiques).
- Garantir la cohérence des mesures disciplinaires en cas de non-respect.
- Mettre en place des procédures claires pour l'enquête et la résolution des cas d'infractions à l'intégrité intellectuelle.
- Appliquer des sanctions appropriées en cas d'infractions avérées.

□ Les enseignants

- Enseigner explicitement les notions de plagiat, citation, droit d'auteur, et recherche responsable. - Donner des instructions claires sur ce qui est attendu en matière de citation et d'honnêteté intellectuelle.
- Vérifier la qualité et l'authenticité du travail des élèves.
- Agir de manière cohérente en cas d'infraction.
- Sensibiliser les étudiants à distinguer entre les bons comportements, les pratiques idéales et les mauvaises pratiques qui ne sont pas tolérées.
- Établir les accords de la classe en collaboration avec les élèves au début de chaque année académique, un accord d'honnêteté académique dans l'exposition du PP (voir Annexe 1) et un contrat d'intégrité académique en PEI et en DP (voir Annexe 2)
- Consacrer des cours hebdomadaires ou des horaires pour faire des discussions philosophiques sur des thématiques qui abordent les valeurs, les règles du vivre ensemble à l'école (ex: dans le cercle du matin en maternelle, les rituels en primaire, pendant les cours de vie en PEI et au DP).
- Communiquer avec transparence toute information concernant un élève ou l'école en général aux parents.
- Partager les tableaux des offenses et des conséquences avec nos élèves de PP au DP et leur expliquer le contenu pendant les premiers jours de l'école. (guide d'intégrité intellectuelle de l'élève dès le PEI).
- Motiver les enfants à toujours dire la vérité quelle que soit la situation en appliquant des conséquences un peu plus légères sur un étudiant en faute en cas de déclaration volontaire de sa part sur ses mauvais choix.
- Signaler la direction immédiatement en cas de problème majeur (un vol, un plagiat, un abus verbal ou physique, un harcèlement, la violence...).

□ Les élèves

- Comprendre et appliquer les principes de l'intégrité intellectuelle à chaque étape de leur parcours.
- Citer correctement les sources, paraphraser honnêtement, et produire un travail personnel. - Poser des questions lorsqu'ils ne sont pas sûrs de la manière de respecter l'intégrité intellectuelle.
- Assumer les conséquences en cas de manquement.
- Indiquer les sources utilisées dans tous les travaux soumis.
- Être responsable et honnête face à l'utilisation des médias.
- Fournir l'aide à ses camarades de classe en cas de besoins sans faire le travail à leurs places.

- Être vigilant en cas de conflit ou de dispute.
- Respecter le règlement des évaluations et éviter toutes mauvaises conduites.

□ **Les parents/ tuteurs**

- Encourager leur enfant à travailler de manière autonome et honnête.
- Collaborer avec l'école lorsqu'une infraction est identifiée. - Soutenir la démarche éducative de l'école en matière d'éthique académique.
- Soutenir leurs enfants pour une planification du travail et une gestion du temps efficaces.
- Encourager les enfants à respecter les règles d'intégrité et de référence dans leurs travaux.

4. Exemples détaillés de manquements à l'intégrité intellectuelle

Manquement	Exemples Concrets
Plagiat	textes sans les citer, utiliser une idée d'autrui comme si elle était personnelle.
Tricherie	Utiliser des notes non autorisées en examen, demander de l'aide extérieure pour un travail individuel.
Falsification de données	Inventer des résultats d'expériences, modifier des chiffres.
Usage d'autrui	Soumettre un travail acheté ou réalisé par un tiers.
Collaboration non autorisée	Travailler à plusieurs quand cela n'est pas permis.
Auto-plagiat	Réutiliser un travail personnel déjà remis ailleurs sans le signaler. Copier-coller des

5. Prévention et éducation dans nos programmes (PP, PEI, DP) :

Niveau	Actions pédagogiques concrètes
PP	Apprendre à reformuler, reconnaître ses sources de manière simple (auteur, livre, site). Faire comprendre que « copier » sans permission est malhonnête.
PEI	Enseigner les bases des conventions bibliographiques (APA, MLA...), développer les compétences de recherche, comprendre les notions d'originalité, de paraphrase, de plagiat.
DP	Approfondir les normes académiques : citation complète, intégrité lors des recherches, des travaux écrits, des présentations orales. Maîtriser l'utilisation des outils (Turnitin, etc.). Usage des plateformes en ligne qui intègrent des vérifications de plagiat et d'usage de l'intelligence artificielle " IA".

Activités prévues :

- Séances d'initiation chaque début d'année scolaire. □ Ateliers pratiques sur la recherche et la citation.
- Partage de ressources (guides, modèles de bibliographie, sites utiles).
- Intégration explicite dans les grilles d'évaluation des critères d'intégrité.
- Le chef d'établissement, les coordonnateurs des programmes et les enseignants sont responsables de mettre en vigueur, de diffuser cette politique.
- Réunions régulières entre l'école, les familles et les élèves pour assurer une communication fluide et transparente.
- Collaboration étroite avec des services extérieurs si nécessaire.
- Création d'une culture d'écoute et d'empathie à travers des ateliers, conférences, journées de sensibilisation.
- Encouragement de l'originalité, encourager des travaux qui exigent une pensée critique et originale.
- Fournir un soutien personnalisé aux élèves pour les aider dans leur processus créatif. □ Culture d'Intégrité, les enseignants doivent modéliser l'intégrité académique dans leur propre travail.
- Créer un environnement où l'honnêteté est valorisée et encouragée.

6. Procédure en cas de non-respect :

Les infractions à l'intégrité académique et intellectuelle ainsi qu'aux conflits d'intérêts sont prises très au sérieux. Une enquête approfondie sera menée pour recueillir des preuves et évaluer la gravité de l'infraction.

Si l'infraction est avérée, des sanctions disciplinaires appropriées seront appliquées, pouvant inclure des avertissements, des retenues de notes, des travaux supplémentaires ou des mesures disciplinaires plus sévères conformément aux politiques de l'école.

Les parents seront informés de l'infraction et des mesures prises.

Les élèves auront la possibilité d'apprendre de leurs erreurs et de recevoir des conseils pour éviter de futures infractions.

Les types d'infractions, la fréquence et les sanctions

Le niveau de la sanction dépend de la gravité et de la fréquence de l'infraction.

Tableau de sanctions PP ET PEI :

Offense/fréquence	Conséquence (PP, PEI)
Type 1 Premier incident	Avertissement formel oral • L'élève reçoit un avertissement oral de la part de son enseignant, indiquant clairement les détails de l'infraction et en le mettant en garde contre les conséquences plus sévères en cas de récidive. • Les parents seront informés de l'incident.
Type 2 Deuxième incident	Avertissement formel écrit • L'élève reçoit un avertissement écrit de la part du coordonnateur du programme indiquant clairement que l'infraction est une violation des principes de l'éthique académique de l'IB et mettant en garde contre les conséquences plus sévères en cas de récidive. • Les parents seront informés de l'incident.
Type 3 Troisième incident Chaque cas sera analysé individuellement et la direction prendra les mesures nécessaires selon le contexte de la situation et les preuves.	Convocation des parents • L'élève reçoit un avertissement écrit de la part du coordonnateur du programme • Le travail soumis sera rejeté par l'enseignant. • L'élève ne recevra pas de note pour le travail rendu. • L'élève devra reprendre son travail et le soumettre à nouveau. • Les parents seront convoqués afin de signer un accord engageant l'élève à respecter l'intégrité des travaux soumis.

Tableau de sanctions DP :

Offense/ fréquence	Conséquence
Type 1 Premier incident	• Avertissement formel. • Réflexion avec la bibliothécaire. • Relire le guide d'intégrité intellectuelle de l'élève et la politique d'intégrité intellectuelle de l'école. • Refaire le travail. • Les parents seront informés de l'incident.
Type 2 Deuxième incident	Dans les cas graves, des mesures disciplinaires seront prises : • L'élève reçoit un avertissement écrit de la part du coordonnateur du programme indiquant clairement que l'infraction est une violation des principes de l'éthique académique de l'IB et mettant en garde contre les conséquences plus sévères en cas de récidive. • L'élève ne recevra pas de note pour le travail rendu. • Les parents seront informés de l'incident.

Cas détectés par l'établissement pour les travaux rendus à l'IB :

Si un étudiant se comporte de manière inappropriée concernant la version finale de son travail qui doit être envoyé à l'IB, l'école prend des mesures conformément à la politique d'intégrité intellectuelle.

Si un travail final contient une partie plaguée, sera considéré comme non rendu. L'élève n'obtiendra pas de note.

Dans le cas d'infraction d'un examen IB :

Les conséquences d'une infraction à un examen IB peuvent varier en fonction de la gravité de l'infraction et des politiques spécifiques de l'IB. Certaines conséquences possibles incluent l'annulation des résultats de l'examen, l'interdiction de passer d'autres examens de l'IB pendant une période donnée, la perte du diplôme de l'IB ou des pénalités académiques. Le coordinateur du programme doit informer l'IB dans les 24 heures.

Voir annexe 1 pour le tableau d'infraction et de sanction.

7. Lien avec d'autres politiques de l'école :

Cette politique fonctionne en cohérence avec :

- La politique d'évaluation : attentes claires sur le travail personnel.
- La politique linguistique : soutien au développement des compétences rédactionnelles. □ La politique d'inclusion : prise en compte des besoins individuels dans l'accompagnement des élèves.
- Le règlement intérieur : respect des règles de vie de l'établissement.

Annexe 1 :



Tableau des infractions et des sanctions

Source: politique d'intégrité intellectuelle de l'IB
<https://www.ibo.org/globalassets/newstructure/programmes/shared-resources/pdfs/academic-integritypolicy-fr.pdf>

Travaux réalisés dans le cadre du cours et examens écrits et oraux

Infractions	Sanction de niveau 1 Envoi d'une lettre d'avertissement à l'élève	Sanction de niveau 2 Attribution d'un zéro pour la composante	Sanction de niveau 3a Aucune note finale attribuée pour la ou les matières concernées (voir la note explicative 1)	Sanction de niveau 3b Aucune note finale attribuée pour les matières « parallèles » (voir la note explicative 2)
Plagiat <i>Copie du contenu de sources externes ou du travail de pairs</i>	Sans objet	Entre 40 et 50 mots consécutifs (reproduits verbatim, paraphrasés ou contenant des mots supplémentaires ou substitués) sans citation complète de la source au sein du texte	Plus de 51 mots consécutifs (reproduits verbatim, paraphrasés ou contenant des mots supplémentaires ou substitués) sans citation complète de la source au sein du texte (voir la note explicative 3)	Sans objet
Facilitation du plagiat <i>Élève facilitant le partage ou le copiage de leur travail ou du travail de tiers, pour leurs pairs et/ou des forums ou des services de vente de travaux scolaires</i>	L'élève a pris des mesures minimales qui étaient manifestement insuffisantes pour empêcher que son travail ne soit copié.	L'élève n'a pris aucune mesure pour empêcher que son travail ne soit copié et l'a partagé sur un forum où il était susceptible d'être copié.	L'élève a permis le copiage de son travail ou a essayé de le vendre ou de l'échanger sur un forum où il était susceptible d'être copié puis remis par d'autres élèves. Il convient de noter que le terme « vendre » n'implique pas nécessairement une récompense pécuniaire.	L'élève a activement tenté de vendre ou d'échanger le travail réalisé par des tiers pour qu'il soit remis par d'autres.
Collusion <i>Les élèves doivent remettre un travail personnel et unique pour les évaluations de l'IB, et ce, même</i>	Les travaux des élèves présentent une grande similitude.	Entre 40 et 50 mots consécutifs copiés (mots reproduits verbatim ou substitués) sans citation complète	Plus de 51 mots consécutifs copiés (mots reproduits verbatim ou substitués) sans citation complète de la source au sein	Sans objet

Infractions	Sanction de niveau 1 Envoi d'une lettre d'avertissement à l'élève	Sanction de niveau 2 Attribution d'un zéro pour la composante	Sanction de niveau 3a Aucune note finale attribuée pour la ou les matières concernées (voir la note explicative 1)	Sanction de niveau 3b Aucune note finale attribuée pour les matières « parallèles » (voir la note explicative 2)
<i>lorsque le guide pédagogique les autorise à effectuer la collecte de données ou d'autres tâches en équipe. La collusion comprend les cas où les élèves ont utilisé un texte commun rédigé pour un groupe au lieu de rédiger leur propre rapport.</i>		de la source au sein du texte	du texte (voir la note explicative 3)	
Remise d'un travail commandé à un tiers, modifié par un tiers ou fourni par un tiers (voir la note explicative 4)	Sans objet	L'élève remet un travail qui a largement été modifié par un tiers pour contourner les règles relatives au soutien du personnel enseignant. <i>Une sanction s'appliquera à l'élève du même établissement ou d'un établissement différent qui aide à fournir ce service ou à effectuer le travail d'autrui.</i>	L'élève remet un travail qui a entièrement été produit ou modifié par un tiers. <i>Une sanction s'appliquera à l'élève du même établissement ou d'un établissement différent qui fournit ce service ou qui rend un travail accessible.</i>	Applicable à l'élève fournissant le service, qu'elle ou il se trouve dans la même école du monde de l'IB que l'élève en cause ou dans une autre
Inclusion d'un contenu hors de propos, injurieux ou obscène	Infraction mineure (voir la note explicative 5)	Infraction moyenne (voir la note explicative 6)	Infraction majeure (voir la note explicative 7)	Infraction majeure
Reproduction d'un travail	Sans objet	Présentation d'un même travail pour différentes composantes d'évaluation ou différentes matières	Présentation d'un même travail pour différentes composantes d'évaluation ou différentes matières	Sans objet

Infractions	Sanction de niveau 1 Envoi d'une lettre d'avertissement à l'élève	Sanction de niveau 2 Attribution d'un zéro pour la composante	Sanction de niveau 3a Aucune note finale attribuée pour la ou les matières concernées (voir la note explicative 1)	Sanction de niveau 3b Aucune note finale attribuée pour les matières « parallèles » (voir la note explicative 2)
		<i>Réutilisation partielle du contenu : les sanctions s'appliqueront aux deux matières concernées.</i>	<i>Réutilisation totale du contenu : les sanctions s'appliqueront aux deux matières concernées.</i>	
Falsification de données	La section portant sur la méthode présente de manière inexacte ou exagérée la rigueur avec laquelle les données ont été rassemblées.	Les données sont sélectionnées ou écartées pour améliorer les conclusions du travail, ce qui crée un ensemble de données délibérément faussées.	Les données sont fabriquées ou les données rassemblées par d'autres personnes sont présentées comme celles recueillies par l'élève.	Sans objet

Conduite lors d'un examen

Infractions	Sanction de niveau 1 Envoi d'une lettre d'avertissement à l'élève	Sanction de niveau 2 Attribution d'un zéro pour la composante	Sanction de niveau 3a Aucune note finale attribuée pour la ou les matières concernées (voir la note explicative 1)	Sanction de niveau 3b Aucune note finale attribuée pour les matières « parallèles » (voir la note explicative 2)
Possession de matériel non autorisé dans la salle d'examen (voir la note explicative 8)	Matériel en la possession de l'élève, mais remis ou retiré au cours des dix premières minutes de l'examen	Matériel en la possession de l'élève, mais absence de preuve d'une utilisation pendant l'examen	Matériel en la possession de l'élève et preuves d'une utilisation pendant l'examen	Sans objet
Mauvaise conduite ou comportement perturbateur pendant un examen (voir la note explicative 9)	Sans objet	Non-respect des instructions données par le surveillant ou la surveillante pour une composante	Non-respect répété des instructions données par le surveillant ou la surveillante pendant un examen ou non-respect de ces instructions	Sans objet

Infractions	Sanction de niveau 1 Envoi d'une lettre d'avertissement à l'élève	Sanction de niveau 2 Attribution d'un zéro pour la composante	Sanction de niveau 3a Aucune note finale attribuée pour la ou les matières concernées (voir la note explicative 1)	Sanction de niveau 3b Aucune note finale attribuée pour les matières « parallèles » (voir la note explicative 2)
			pendant deux examens ou plus <i>Les sanctions peuvent s'appliquer à plusieurs matières si les incidents se produisent lors d'épreuves d'examen passées dans des matières différentes.</i>	
Échange, transmission, obtention ou réception d'informations orales ou écrites entre élèves pendant un examen (acte avéré ou tentative)	Sans objet	Sans objet	L'élève tente, en y parvenant ou non, de communiquer ses réponses et/ou le contenu de l'examen à d'autres. <i>Les sanctions s'appliqueront aux élèves ayant pris part à l'incident.</i>	Applicable à l'élève dans la même école du monde de l'IB que les élèves qui ont reçu l'aide ou dans une autre
Matériel sécurisé sorti de la salle d'examen (par exemple, épreuves d'examen, questionnaires d'examen ou livrets de réponses)	Sans objet	L'élève tente de sortir du matériel sécurisé, mais sa tentative est repérée par les personnes chargées de la surveillance avant de quitter la salle d'examen.	L'élève réussit à sortir du matériel sécurisé de la salle d'examen.	Sans objet
Usurpation de l'identité d'un ou d'une élève de l'IB (personne usurpant l'identité et personne autorisant l'usurpation)	Sans objet	Sans objet	Applicable aux deux élèves : l'élève qui autorise l'usurpation et l'élève qui procède à l'usurpation	Applicable à l'élève procédant à l'usurpation <i>Si la personne procédant à l'usurpation n'est pas un ou une élève de l'IB, l'organisation s'efforcera de trouver son identité et d'informer l'organisme décernant des</i>

Infractions	Sanction de niveau 1 Envoi d'une lettre d'avertissement à l'élève	Sanction de niveau 2 Attribution d'un zéro pour la composante	Sanction de niveau 3a Aucune note finale attribuée pour la ou les matières concernées (voir la note explicative 1)	Sanction de niveau 3b Aucune note finale attribuée pour les matières « parallèles » (voir la note explicative 2)
				<i>diplômes auprès duquel la personne est ou était inscrite. Si la personne procédant à l'usurpation est titulaire d'un diplôme ou certificat de l'IB, l'organisation appliquera les sanctions rétrospectivement.</i>
Manquement à l'obligation de signaler un incident relevant de la mauvaise conduite	Sans objet	Sans objet	L'élève comprend qu'il s'agit d'une mauvaise conduite et décide pourtant de ne pas la signaler aux membres de la direction de son établissement.	L'élève comprend qu'il s'agit d'une mauvaise conduite et décide pourtant de ne pas la signaler aux membres de la direction de son établissement.

Conduite menaçant l'intégrité d'un examen

Infractions	Sanction de niveau 1 Envoi d'une lettre d'avertissement à l'élève	Sanction de niveau 2 Attribution d'un zéro pour la composante	Sanction de niveau 3a Aucune note finale attribuée pour la ou les matières concernées (voir la note explicative 1)	Sanction de niveau 3b Aucune note finale attribuée pour les matières « parallèles » (voir la note explicative 2)
Accès aux épreuves d'examen de l'IB avant l'heure prévue pour l'examen, quels que soient les plateformes ou les outils de communication utilisés (voir la	Si l'élève signale immédiatement être en possession du contenu d'un examen en cours, l'IB considérera qu'il y a des « circonstances atténuantes ». Voir la note explicative 11	L'élève est en possession d'une partie ou de l'intégralité du contenu de l'examen en cours.	Sans objet	Sans objet

Infractions	Sanction de niveau 1 Envoi d'une lettre d'avertissement à l'élève	Sanction de niveau 2 Attribution d'un zéro pour la composante	Sanction de niveau 3a Aucune note finale attribuée pour la ou les matières concernées (voir la note explicative 1)	Sanction de niveau 3b Aucune note finale attribuée pour les matières « parallèles » (voir la note explicative 2)
note explicative 10)	(Circonstances atténuantes).			
Communication du contenu d'une épreuve d'examen de l'IB avant l'heure prévue pour l'épreuve, pendant l'épreuve ou dans les 24 heures qui suivent l'épreuve (voir la note explicative 12)	Sans objet	Sans objet	L'élève communique une partie ou l'intégralité du contenu de l'examen en cours par quelque moyen que ce soit, notamment, mais non exclusivement, par courriel, par texto ou sur Internet, même si les informations partagées sont d'ordre général.	L'élève a participé à la communication d'une partie ou de l'intégralité du contenu de l'examen en cours.
Manquement à l'obligation de signaler un incident relevant de la mauvaise conduite	Sans objet	Sans objet	L'élève comprend qu'il s'agit d'une mauvaise conduite et décide pourtant de ne pas la signaler aux membres de la direction de son établissement.	L'élève comprend qu'il s'agit d'une mauvaise conduite et décide pourtant de ne pas la signaler aux membres de la direction de son établissement.

Perturbation d'une enquête pour mauvaise conduite

Infractions	Sanction de niveau 1 Envoi d'une lettre d'avertissement à l'élève	Sanction de niveau 2 Attribution d'un zéro pour la composante	Sanction de niveau 3a Aucune note finale attribuée pour la ou les matières concernées (voir la note explicative 1)	Sanction de niveau 3b Aucune note finale attribuée pour les matières « parallèles » (voir la note explicative 2)
Refus de coopérer à une enquête, que l'élève ait ou non pris part à l'incident	Sans objet	Sans objet	L'élève affiche un ou plusieurs de ces comportements non coopératifs et/ou refuse de faire une déclaration.	



Profil de l'apprenant de l'IB

Tous les programmes de l'IB ont pour but de former des personnes sensibles à la réalité internationale, conscientes des liens qui unissent entre eux les humains, soucieuses de la responsabilité de chacun envers la planète et désireuses de contribuer à l'édification d'un monde meilleur et plus paisible.

En tant qu'apprenants de l'IB, nous nous efforçons d'être :

CHERCHEURS

Nous cultivons notre curiosité tout en développant des capacités d'investigation et de recherche. Nous savons apprendre indépendamment et en groupe. Nous apprenons avec enthousiasme et nous conservons notre plaisir d'apprendre tout au long de notre vie.

INFORMÉS

Nous développons et utilisons une compréhension conceptuelle, en explorant la connaissance dans un ensemble de disciplines. Nous nous penchons sur des questions et des idées qui ont de l'importance à l'échelle locale et mondiale.

SENSÉS

Nous utilisons nos capacités de réflexion critique et créative, afin d'analyser des problèmes complexes et d'entreprendre des actions responsables. Nous prenons des décisions réfléchies et éthiques de notre propre initiative.

COMMUNICATIFS

Nous nous exprimons avec assurance et créativité dans plus d'une langue ou d'un langage et de différentes façons. Nous écoutons également les points de vue d'autres individus et groupes, ce qui nous permet de collaborer efficacement avec eux.

INTÈGRES

Nous adhérons à des principes d'intégrité et d'honnêteté, et possédons un sens profond de l'équité, de la justice et du respect de la dignité et des droits de chacun, partout dans le monde. Nous sommes responsables de nos actes et de leurs conséquences.

OUVERTS D'ESPRIT

Nous portons un regard critique sur nos propres cultures et expériences personnelles, ainsi que sur les valeurs et traditions d'autrui. Nous recherchons et évaluons un éventail de points de vue et nous sommes disposés à en tirer des enrichissements.

ALTRUISTES

Nous faisons preuve d'empathie, de compassion et de respect. Nous accordons une grande importance à l'entraide et nous œuvrons concrètement à l'amélioration de l'existence d'autrui et du monde qui nous entoure.

AUDACIEUX

Nous abordons les incertitudes avec discernement et détermination. Nous travaillons de façon autonome et coopérative pour explorer de nouvelles idées et des stratégies innovantes. Nous sommes ingénieux et nous savons nous adapter aux défis et aux changements.

ÉQUILIBRÉS

Nous accordons une importance équivalente aux différents aspects de nos vies – intellectuel, physique et affectif – dans l'atteinte de notre bien-être personnel et de celui des autres. Nous reconnaissons notre interdépendance avec les autres et le monde dans lequel nous vivons.

RÉFLÉCHIS

Nous abordons de manière réfléchie le monde qui nous entoure, ainsi que nos propres idées et expériences. Nous nous efforçons de comprendre nos forces et nos faiblesses afin d'améliorer notre apprentissage et notre développement personnel.

Le profil de l'apprenant de l'IB incarne dix qualités mises en avant par les écoles du monde de l'IB. Nous sommes convaincus que ces qualités, et d'autres qui leur sont liées, peuvent aider les individus à devenir des membres responsables au sein des communautés locales, nationales et mondiales.



International Baccalaureate®
Baccalaureat International®
Bachillerato Internacional®

© International Baccalaureate Organization 2013

International Baccalaureate® | Baccalaureat International® | Bachillerato Internacional®